



# déclaration de décès et conséquences

**Conseils pratiques** publié le **19/03/2024**, vu **117 fois**, Auteur : [Murielle Cahen](#)

**La déclaration de décès est un acte officiel qui marque la fin de la vie d'une personne et qui a des implications profondes à la fois sur le plan pratique et émotionnel.**

Ce processus administratif est essentiel pour établir la réalité du décès et pour mettre en place les démarches nécessaires à la gestion des affaires du défunt.

Lorsqu'une personne décède, la déclaration de décès devient une priorité afin d'officialiser cet événement et de permettre aux proches de commencer le processus de deuil. Sur le plan juridique, la déclaration de décès est nécessaire pour mettre à jour les documents légaux tels que les actes de décès, les assurances, les testaments, et pour régler les questions successorales. Elle est également cruciale pour mettre fin à certaines obligations et responsabilités du défunt, comme la résiliation de contrats ou la gestion de biens.

Sur le plan émotionnel, la déclaration de décès est une étape douloureuse qui confronte les proches à la réalité de la perte. Elle peut déclencher un processus de deuil complexe et varié, caractérisé par le choc, le déni, la tristesse, la colère et l'acceptation. Les conséquences émotionnelles de la déclaration de décès peuvent varier selon la relation avec le défunt, le contexte du décès et les ressources de soutien disponibles.

En résumé, la déclaration de décès et ses conséquences sont des étapes cruciales et délicates dans la vie des individus et de leur entourage. Elles soulèvent des défis pratiques, administratifs et émotionnels qui nécessitent une approche sensible, une communication ouverte et un soutien adapté pour accompagner les proches du défunt dans ce moment difficile et dans le processus de deuil qui s'ensuit.

## I. Procédure de déclaration de décès

### A. Lieu de déclaration

Lorsqu'un décès survient, il est essentiel de suivre une procédure de déclaration pour officialiser l'événement. La déclaration de décès et le lieu où elle doit être faite revêtent une importance cruciale dans le processus. La procédure de déclaration de décès implique généralement plusieurs étapes. Tout d'abord, il est essentiel qu'un médecin constate le décès et émette un certificat de décès indiquant la cause du décès. Ce certificat est un document crucial pour la suite des démarches. Ensuite, la déclaration de décès doit être effectuée auprès de l'officier d'état civil compétent. Le lieu de déclaration peut varier en fonction du lieu de décès. En général, la déclaration de décès peut être faite à la mairie de la commune où le décès a eu lieu. Il est important de se renseigner sur les horaires d'ouverture et les procédures spécifiques à suivre dans cette démarche. Une fois la déclaration de décès enregistrée, des copies du certificat de décès peuvent être nécessaires pour diverses formalités administratives, telles que la gestion de la succession, les assurances, ou les démarches liées aux obsèques. En résumé, la procédure de

déclaration de décès et le lieu de déclaration sont des éléments essentiels à prendre en compte lorsqu'un décès survient. Il est crucial de suivre les étapes requises et de se conformer aux exigences légales pour que le décès soit officiellement enregistré.

La procédure de déclaration de décès implique généralement les étapes suivantes :

1. Constatation du décès par un médecin : Un médecin doit constater le décès et émettre un certificat de décès indiquant la cause du décès.
2. Déclaration de décès : La déclaration de décès doit être faite auprès de l'officier d'état civil compétent. Cela peut se faire à la mairie de la commune où le décès a eu lieu.
3. Enregistrement de la déclaration : Une fois la déclaration de décès effectuée, elle est enregistrée et un acte de décès est établi.
4. Obtention de copies du certificat de décès : Des copies du certificat de décès peuvent être nécessaires pour différentes démarches administratives.
5. Formalités administratives : Après la déclaration de décès, il peut être nécessaire de régler certaines formalités administratives liées au décès, telles que la gestion de la succession, les démarches liées aux obsèques, ou les assurances. Il est important de suivre ces étapes dans l'ordre et de se conformer aux exigences légales pour que le décès soit officiellement enregistré et reconnu.

## B. Personnes autorisées à effectuer la déclaration

Lorsqu'un décès survient, il est essentiel de savoir quelles personnes sont habilitées à effectuer la déclaration de décès. En général, la déclaration de décès peut être faite par les personnes suivantes :

1. Les proches de la personne décédée : Les membres de la famille proche, tels que le conjoint, les enfants, les parents ou les frères et sœurs peuvent être autorisés à effectuer la déclaration de décès. Ils sont souvent les premiers informés du décès et sont en mesure de prendre en charge cette démarche.
2. Les représentants légaux : Les représentants légaux de la personne décédée, tels que les tuteurs, [les curateurs](#) ou les mandataires, peuvent également être autorisés à effectuer la déclaration de décès. Leur statut légal leur donne le pouvoir d'agir au nom de la personne décédée dans ce contexte.
3. Les témoins du décès : Dans certains cas, des témoins présents au moment du décès peuvent être autorisés à effectuer la déclaration de décès. Leur témoignage peut être requis pour confirmer les circonstances entourant le décès. Il est important de noter que les règles et les personnes autorisées à effectuer la déclaration de décès peuvent varier en fonction des lois et des réglementations en vigueur dans chaque juridiction. Il est recommandé de se renseigner auprès des autorités locales ou des services compétents pour connaître les personnes habilitées à effectuer cette démarche dans votre situation spécifique. En résumé, les personnes autorisées à effectuer la déclaration de décès jouent un rôle essentiel dans le processus d'enregistrement du décès et doivent agir en conformité avec les exigences légales en vigueur.

## C. Informations requises pour la déclaration

Lorsqu'il s'agit de déclarer un décès, il est crucial de fournir des informations précises et complètes pour que le processus d'enregistrement soit correctement effectué. Voici les principales informations requises pour la déclaration de décès :

1. **Identité du défunt** : Il est nécessaire de fournir des informations précises sur l'identité du défunt, notamment son nom complet, sa date de naissance, son lieu de naissance et son numéro de sécurité sociale (le cas échéant).
2. **Date et lieu du décès** : La date et l'heure exactes du décès doivent être mentionnées, ainsi que le lieu où le décès s'est produit, que ce soit à domicile, à l'hôpital ou dans tout autre lieu.
3. **Cause du décès** : Il est important de préciser la cause du décès, si elle est connue. Cette information peut être fournie par un médecin ayant constaté le décès ou par un certificat médical de décès.
4. **Informations sur le déclarant** : Le déclarant du décès doit également fournir ses propres informations d'identification, telles que son nom, son adresse et sa relation avec le défunt.
5. **Documents requis** : Certains documents peuvent être nécessaires pour effectuer la déclaration de décès, tels que le certificat de décès établi par un médecin, une pièce d'identité du défunt et du déclarant, et tout autre document spécifique exigé par les autorités locales.

Il est important de se conformer aux exigences légales et de fournir des informations exactes lors de la déclaration de décès pour garantir que le décès soit officiellement enregistré et reconnu. En cas de doute sur les informations requises, il est recommandé de contacter les autorités compétentes ou les services d'état civil pour obtenir des conseils et des directives spécifiques.

## D. Délai pour effectuer la déclaration

Lorsqu'un décès survient, il est important de respecter un délai pour effectuer la déclaration officielle. En France, la déclaration de décès doit être faite dans les 24 heures qui suivent le constat du décès (Articles 80 et 86 du Code civil). Cette déclaration peut être effectuée par un proche de la personne décédée, par un membre de la famille, par un pompier, par un policier ou par toute autre personne ayant constaté le décès.

Il est essentiel de se rendre à la mairie du lieu de décès ou de résidence de la personne décédée pour effectuer la déclaration. Cette démarche permet d'obtenir l'acte de décès, document officiel nécessaire pour les démarches administratives ultérieures telles que la succession, la fermeture des comptes bancaires, ou encore l'organisation des obsèques. Il est à noter que le non-respect du délai de déclaration de décès peut entraîner des sanctions. Il est donc primordial de s'assurer de respecter cette obligation légale dans les délais impartis. En conclusion, la déclaration de décès doit être effectuée dans les 24 heures suivant le décès de la personne. Il s'agit d'une démarche importante pour régulariser la situation administrative et organiser les étapes postérieures liées au décès.

## II. Conséquences juridiques de la déclaration de décès

### A. Preuve légale du décès

La déclaration de décès revêt une importance capitale sur le plan juridique, car elle constitue la preuve légale du décès d'une personne. Une fois la déclaration de décès effectuée auprès de la mairie du lieu de décès ou de résidence de la personne décédée, un acte de décès est établi et délivré. Cet acte de décès est un document officiel qui atteste du décès de la personne et comporte des informations telles que la date, l'heure et le lieu du décès, ainsi que les informations relatives à l'identité du défunt. Sur le plan juridique, l'acte de décès a des conséquences importantes.

Il permet notamment d'ouvrir la succession du défunt et de régler les questions patrimoniales et successorales (article 720 Code civil). En effet, l'acte de décès est nécessaire pour engager les procédures de liquidation de la succession, pour transférer les biens du défunt aux [héritiers légaux](#) ou désignés dans un testament, et pour régler les dettes et les formalités administratives liées au décès.

Par ailleurs, l'acte de décès est également utilisé pour mettre fin à certains contrats ou engagements conclus par le défunt, tels que les contrats de travail, les contrats de location, ou les contrats d'assurance. Il sert de preuve légale du décès aux organismes concernés et permet de résilier ces contrats de manière formelle. En conclusion, la déclaration de décès et l'acte de décès qui en découle ont des conséquences juridiques majeures. Ils constituent la preuve légale du décès d'une personne et sont indispensables pour régler les questions successorales, patrimoniales et administratives liées au décès.

### B. Ouverture de la voie à d'autres démarches légales

#### 1. Succession

En France, la déclaration de décès est une étape cruciale qui ouvre la voie à différentes démarches légales, en particulier en ce qui concerne les successions (article 720 Code civil). Lorsqu'une personne décède, il est impératif de procéder à la déclaration de son décès dans les plus brefs délais auprès de la mairie du lieu de décès ou de résidence. Cette déclaration est nécessaire pour obtenir l'acte de décès, document officiel attestant du décès de la personne.

Une fois l'acte de décès en main, les héritiers du défunt peuvent entamer les démarches liées à la succession. L'ouverture de la succession consiste à identifier les biens, droits et obligations du défunt et à déterminer qui sont les héritiers légaux ou les bénéficiaires désignés dans un testament. L'acte de décès est un document essentiel dans ce processus, car il prouve juridiquement le décès de la personne et permet d'engager les démarches de liquidation de la succession. Les démarches liées à la succession peuvent être complexes, notamment en cas de biens immobiliers, de dettes du défunt ou de conflits entre les héritiers. L'acte de décès est utilisé pour prouver la qualité d'héritier et pour accomplir les formalités administratives nécessaires à la répartition des biens du défunt. Il est également indispensable pour clôturer les comptes bancaires, résilier les contrats en cours du défunt et régler les dettes éventuelles. En résumé, la déclaration de décès en France est le point de départ des démarches légales liées à la succession. En fournissant la preuve du décès de la personne, l'acte de décès facilite les procédures de liquidation de la succession et permet aux héritiers de régler les aspects

patrimoniaux et juridiques liés au décès de leur proche.

## 2. Obtention d'une pension de réversion

En France, la déclaration de décès est une étape essentielle qui permet d'initier diverses démarches légales, y compris la demande d'une pension de réversion. Lorsqu'une personne décède, il est impératif de faire la déclaration de son décès dans les plus brefs délais auprès de la mairie du lieu de décès ou de résidence.

Cette formalité est nécessaire pour obtenir l'acte de décès, un document officiel attestant du décès de la personne. Une fois en possession de l'acte de décès, les proches du défunt peuvent entamer les démarches pour demander une pension de réversion.

[La pension de réversion](#) est une prestation versée par les organismes de retraite aux conjoints survivants ou ex-conjoints en cas de décès de l'assuré. Pour bénéficier de cette pension, il est indispensable de fournir l'acte de décès du défunt, qui atteste de sa disparition et permet à l'organisme de retraite de traiter la demande de pension de réversion.

La demande de pension de réversion peut être soumise à des conditions spécifiques, telles que la durée du mariage, l'âge du conjoint survivant ou encore les ressources du ménage. L'acte de décès est un document clé dans le processus de demande de pension de réversion, car il prouve le décès de l'assuré et permet à l'organisme de retraite de vérifier l'éligibilité du conjoint survivant à cette prestation. [En résumé, la déclaration de décès en France joue un rôle crucial dans l'obtention d'une pension de réversion pour les conjoints survivants. En fournissant l'acte de décès du défunt, les proches peuvent entamer les démarches nécessaires pour bénéficier de cette prestation sociale qui vise à assurer un revenu de substitution au conjoint survivant après le décès de l'assuré.](#)

## 3. Annulation des contrats en cours

Lorsqu'un décès survient en France, la déclaration de décès est une étape fondamentale qui ouvre la voie à différentes démarches légales, dont l'annulation des contrats en cours du défunt. La déclaration de décès doit être effectuée rapidement auprès de la mairie du lieu de décès ou de résidence de la personne décédée. Cette formalité administrative est essentielle pour obtenir l'acte de décès, un document officiel attestant du décès et nécessaire pour réaliser diverses démarches post-mortem. L'acte de décès joue un rôle crucial dans l'annulation des contrats en cours du défunt. En effet, une fois en possession de l'acte de décès, les proches du défunt peuvent entreprendre les démarches nécessaires pour résilier les contrats en cours tels que les abonnements, les contrats d'assurance, les contrats de téléphonie, etc. L'annulation de ces contrats est importante pour éviter toute facturation indue et pour mettre fin aux engagements pris par le défunt de son vivant. Les proches du défunt doivent informer les différents prestataires et organismes concernés de son décès en fournissant une copie de l'acte de décès. Cette démarche permet de prouver le décès du titulaire du contrat et de demander l'annulation ou la résiliation des contrats en cours. Il est recommandé de contacter directement les entreprises et les services concernés pour connaître les modalités et les documents nécessaires pour annuler les contrats du défunt. En conclusion, la déclaration de décès en France est cruciale pour l'annulation des contrats en cours du défunt. Grâce à l'acte de décès, les proches peuvent engager les démarches pour résilier les contrats et mettre fin aux engagements pris par le défunt de son vivant. Cette étape permet d'éviter des frais indus et de régulariser la situation administrative du défunt après

son décès.

## C. Fin des droits et obligations civils et financiers du défunt

### 1. Conséquences civiles

Le décès d'une personne en France entraîne plusieurs conséquences civiles, notamment :

#### a. Transmission du patrimoine :

La succession du défunt s'ouvre à son décès, ce qui signifie que ses biens, droits et obligations sont transmis à ses héritiers légaux ou testamentaires. La transmission du patrimoine du défunt se fait conformément aux règles du Code civil français (article 720 Code civil).

#### b. Droits et devoirs des héritiers :

Les héritiers du défunt acquièrent des droits sur les biens de la succession, mais ils ont également des devoirs tels que l'obligation de payer les dettes du défunt dans la limite de l'actif successoral. Les héritiers peuvent renoncer à la succession s'ils ne souhaitent pas en assumer les conséquences.

#### c. Changement de situation matrimoniale :

Le décès d'un conjoint peut avoir des conséquences sur le statut matrimonial du survivant, notamment en cas de régime matrimonial de communauté réduite aux acquêts où le conjoint survivant peut revendiquer une part de la communauté.

d. Conséquences familiales : Le décès d'une personne peut entraîner des conséquences familiales importantes, telles que la tutelle des enfants mineurs, la liquidation du régime matrimonial, ou encore la protection des intérêts des membres de la famille.

e. Gestion des biens du défunt : Les biens du défunt doivent être gérés de manière appropriée, que ce soit par les héritiers ou par [un exécuteur testamentaire](#) désigné dans le testament du défunt. En résumé, le décès d'une personne en France a des conséquences civiles qui touchent la transmission du patrimoine, les droits et devoirs des héritiers, les changements de situation matrimoniale et les aspects familiaux, nécessitant une gestion légale et respectueuse des règles en vigueur.

### 2. Conséquences financières

Le décès d'une personne en France entraîne plusieurs conséquences financières importantes, notamment :

#### a. Fin des obligations financières du défunt :

Les dettes du défunt prennent fin avec son décès. Les héritiers ne sont pas automatiquement responsables du règlement des dettes du défunt, sauf s'ils acceptent expressément la succession et sous réserve de certaines conditions.

b. Transmission du patrimoine : À la suite du décès, le patrimoine du défunt est transmis à ses héritiers selon les règles de la succession. Les biens, les comptes bancaires, les assurances vie,

les placements financiers, etc., entrent dans la masse successorale et sont répartis entre les héritiers.

c. Paiement des droits de succession : Les héritiers peuvent être soumis au paiement des droits de succession en fonction de la valeur des biens transmis et de leur lien de parenté avec le défunt. Ces droits de succession peuvent varier en fonction de la situation et du montant des biens transmis.

d. Règlement des formalités administratives : Après le décès, il est nécessaire de régler un certain nombre de formalités administratives, telles que la déclaration de décès, l'obtention de l'acte de décès, la clôture des comptes bancaires du défunt, la résiliation des contrats en cours, etc.

e. Conséquences fiscales : Le décès peut également avoir des implications fiscales, notamment en ce qui concerne la déclaration de revenus du défunt pour l'année du décès et le paiement éventuel de l'impôt sur la succession. En somme, le décès d'une personne en France a des répercussions financières importantes qui nécessitent une gestion rigoureuse et respect des procédures légales pour régler la succession et les affaires du défunt de manière adéquate.

Sources :

1. [Cour de cassation, civile, Chambre civile 2, 16 juin 2022, 19-24.547, Inédit - Légifrance \(legifrance.gouv.fr\)](#)
2. [Chapitre IV : Des actes de décès. \(Articles 78 à 92\) - Légifrance \(legifrance.gouv.fr\)](#)
3. [Article 720 - Code civil - Légifrance \(legifrance.gouv.fr\)](#)
4. [Cour de cassation, civile, Chambre civile 1, 27 juin 2018, 17-20.428, Publié au bulletin - Légifrance \(legifrance.gouv.fr\)](#)
5. [Cour de cassation, civile, Chambre civile 2, 21 octobre 2021, 20-17.462, Publié au bulletin - Légifrance \(legifrance.gouv.fr\)](#)